

LIVRE DE RÈGLEMENT

MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement no 17-92

Règlement ayant pour but de permettre l'usage unifamilial isolé (h1) et l'usage mobile du groupe d'usage HABITATION

- Attendu Qu'en vertu de l'article 452 du Code municipal le conseil municipal a le pouvoir de modifier tout règlement ;
- Attendu Qu'en vertu de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le conseil municipal procédera à une consultation publique le 9 novembre 1992 ;
- Attendu Qu'en vertu de l'article 126, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la secrétaire-trésorière publiera dans un journal local un avis d'assemblée quinze jours avant la consultation publique ;
- Attendu Qu'en vertu de l'article 445, du Code municipal un avis de motion sera présenté à la session de consultation ;

En conséquence la conseillère Francine St-Amour propose et il est résolu que le règlement 17-92 portera des modifications aux usages spécifiques à la zone F-116. Que le règlement 17-92 sera ajouté au règlement de zonage 05-91 et en fera partie intégrante.

Article 1.

Il sera inclus à l'intérieur de la zone F-116 l'usage unifamiliale isolée (h1) afin de permettre la construction de bâtiments résidentiels ne contenant qu'un seul logement.

Article 2.

Il sera inclus à l'intérieur de la zone F-116 l'usage de maisons mobiles (h12)

Date de la résolution :	Le 5 octobre 1992
Date de l'affichage de l'avis public De la consultation public :	Le 9 octobre 1992
Date de la publication de l'avis public Dans le Journal la Gatineau :	Le 20 octobre 1992
Date de la consultation publique :	Le 9 novembre 1992
Date de l'avis motion :	Le 9 novembre 1992
Adoption du règlement :	Le 16 novembre 1992
Date de publication :	Le 24 novembre 1992

Réginald Rochon
Maire

Suzanne Vallières, g.m.a.
Directrice générale

Certifie copie conforme du livre de règlement
de la Municipalité de Cayamant en vertu de l'article 2816
du Code Civile du Québec

Suzanne Vallières, g.m.a.
Directrice générale